



ISSN 2105-1054

ISSN en ligne 2257- 8390

Le traitement de la phrase complexe dans la tradition grammaticale

Asma Mejri

Université de Tunis, Tunisie

azamoto@yahoo.fr

<https://orcid.org/0000-0003-4602-1387>

Reçu le 27-12-2021 / Évalué le 15-01-2022 / Accepté le 16-03-2022

Résumé

La finalité de cette étude est de discuter de la pertinence conceptuelle et descriptive de la notion de phrase complexe dans la tradition grammaticale française. Sera au cœur de cette discussion le concept de hiérarchie entre les propositions qui opère une distinction fondamentale entre propositions dépendantes et propositions indépendantes. À ce schéma binaire : principale vs subordonnée, nous proposons une description syntactico-sémantique fondée sur la notion de prédicat.

Mots-clés : phrase complexe, tradition grammaticale, prédication

The treatment of the complex sentence in the grammatical tradition

Abstract

The purpose of this study is to discuss the conceptual and descriptive relevance of the notion of complex sentence in the French grammatical tradition. Will be at the heart of this discussion, the concept of hierarchy between clauses which makes a fundamental distinction between dependent clauses and independent clauses. To this binary schema: main vs subordinate, we propose a syntactico-semantic description based on the notion of predicate.

Keywords: complex sentence, grammatical tradition, preaching

Introduction

La question de la phrase complexe est tellement vaste et épineuse que nous ne pourrions l'épuiser dans cette étude. L'objectif que visent les réflexions qui vont suivre est d'expliquer les fondements de cette notion et de situer le cadre théorique, dans lequel nous nous inscrivons par rapport à cette longue tradition grammaticale. Deux approches différentes et non pour autant contradictoires ont tenté d'expliquer le mécanisme de la phrase complexe : la première est syntaxique, la seconde sémantique.

Dans la perspective syntaxique, la subordination est définie comme un mécanisme de dépendance et d'intégration par opposition à la coordination, considérée comme un phénomène de symétrie. Le paramètre le plus important de cette analyse est la dépendance. Cela implique que la phrase a une architecture hiérarchique, où un élément ou plusieurs sont dépendants les uns des autres et par la suite, les uns étant considérés comme inférieurs par rapport à d'autres éléments, considérés comme plus importants dans la phrase.

Cette approche est fondée sur trois éléments : la dépendance d'une subordonnée à une principale, l'intégration et enfin la dissymétrie. La phrase complexe par subordination est une construction hiérarchique. En revanche, dans l'approche sémantique, la subordination est fondée sur d'autres paramètres.

Pour expliquer la subordination comme étant un phénomène sémantique, on considère qu'une phrase élémentaire présente l'énoncé comme vrai alors que précédée de *que*, la phrase n'est plus présentée comme vraie et sa valeur de vérité dépend alors de l'élément qui l'introduit. Nous prenons ces exemples pour illustrer cette approche :

Je pars bientôt.

Qu'il parte/ Qu'il parte bientôt ou non, cela ne fait rien.

Que a un double rôle : cette conjonction suspend la valeur de vérité de P et peut donner l'instruction de la recherche dans l'élément lexical qui précède.

Dans cette perspective, la subordination est un mécanisme qui entraîne la suspension de la valeur de vérité d'un énoncé et ce pour deux raisons : d'abord, la présence de la conjonction *que* et ensuite, la référence au contenu sémantique d'un élément antérieur, qui est forcément la principale. Or, dans les deux approches, nous sommes confrontée au flou terminologique : les notions de principale et de subordonnée posent problème aussi bien pour la définition que pour leurs statuts. Cela nous amène à poser plusieurs questions :

- Sur quels paramètres peut-on opposer le couple coordination/juxtaposition à la subordination ?
- Peut-on réellement parler de hiérarchie entre la principale et la subordonnée ?
- La subordonnée a-t-elle vraiment un statut inférieur à celui de la principale ?
- Est-ce que les conjonctions et locutions conjonctives ont uniquement ce simple rôle d'« introduire » la subordonnée, comme on le trouve dans toutes les grammaires ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous allons explorer la notion de subordination avant de la confronter aux notions, qui lui sont opposées dans la tradition grammaticale : la coordination et la juxtaposition.

1. La subordination

La subordination est considérée dans la tradition grammaticale comme étant une relation hiérarchique entre procès subordonné et super ordonné. Elle est définie ainsi :

« Lorsque la phrase complexe est construite sur le rapport de dépendance orienté entre une proposition dite-subordonnée- et une proposition dite-principale ou régis-sante » (Riegel, 2004 :461).

Une phrase complexe contient deux propositions : la proposition subordonnée est régie par une proposition plus importante et à laquelle elle apporte des informations de nature périphérique.

Cette relation hiérarchique est explicitée par un mot grammatical qu'il soit monolexical : *conjonction* ou *pronom relatif*, ou polylexical : *locution conjonctive*.

En revanche, les deux autres mécanismes de la phrase complexe : la coordination et la juxtaposition sont perçues comme deux relations impliquant la symétrie entre les deux propositions qui les constituent. Elles sont définies par opposition à la subordination.

1.1. Subordination / Coordination et Juxtaposition

Si, dans les grammaires traditionnelles, la subordination est liée à la présence d'un connecteur qui code les deux propositions, la coordination et la juxtaposition ne le sont pas ; elles ne présupposent aucun rapport de dépendance hiérarchique car elles n'ont aucune fonction syntaxique l'une par rapport à l'autre et peuvent fonctionner comme des propositions indépendantes.

Bien qu'elles aient des caractéristiques qui les différencient et leur attribuent des particularités, la juxtaposition et la coordination ne peuvent pas être analysées l'une par opposition à l'autre mais toutes les deux s'opposent à la subordination.

En fait, la juxtaposition permet de lier deux procès sans avoir besoin d'un connecteur qui les unit ; aucun mot de liaison explicitant la relation des deux procès (1), et la coordination est assurée lorsque deux unités du même niveau et ayant la même fonction syntaxique sont unies par une conjonction de coordination parmi les sept conjonctions (*mais, ou, et, donc, or, ni, car*) (2) :

(1) *Je t'aime, je suis fou, je n'en peux plus.*

Rostand, *Cyrano de Bergerac*, GF Flammarion, p.184

(2) *Je sers un fou mais toi, qui sers-tu ?*

Albert Camus, *Caligula*, Gallimard, p.126

Selon La Grammaire Méthodique (2009 :874), « c'est l'absence de dépendance syntaxique entre les éléments reliés qui distingue la coordination de la subordination », d'où les raisons pour lesquelles on opposait subordination à coordination et juxtaposition. D'autant plus, ayant toutes les deux, contrairement à la juxtaposition, un connecteur unissant les deux éléments les composant, ne pourrait-on pas s'appuyer sur ce critère pour unifier subordination et coordination et les opposer à la juxtaposition ?

En fait, cette opposition est inadmissible car, dans Bescherelle (1997), nous trouvons les définitions suivantes : « Coordination et subordination ; ce sont deux procédés différents qui mettent en relation les éléments (...) d'une même phrase, ou des phrases, ou des propositions différentes » puis « La coordination relie des mots, groupes de mots ou phrases qui ont le même statut syntaxique, (...). L'existence de l'un des éléments mis en relation ne dépend pas de l'existence de l'autre » pour lui opposer la définition de la subordonnée définie ainsi : « Une relation qui s'établit entre des mots, groupes de mots ou phrases qui ont des statuts syntaxiques inégaux, des fonctions différentes. L'existence de l'un des éléments mis en relation dépend de l'existence de l'autre » (193, 194, 196N).

Nous pouvons, alors, déduire que la grammaire traditionnelle s'appuie sur des critères formels pour définir les relations entre procès. Elle néglige, de ce fait, les aspects sémantiques ; aspects transmis au récepteur indépendamment de l'existence ou non d'une autre unité lexicale pour les expliciter.

Nous montrerons, dans notre analyse, que cette distinction pourrait admettre des nuances.

En outre, la subordination est un domaine d'étude bien élargi. La relation de subordination contient plusieurs types de propositions, chacun ayant ses caractéristiques. Nous pouvons évoquer plusieurs : les relatives, les complétives et les circonstancielles.

1.2. La relative et la complétive

« La proposition qui complète un nom ou un groupe nominal appartenant à la proposition principale (l'antécédent). Elle est introduite soit par un pronom relatif simple (*qui, que, dont, où*) soit par un pronom relatif composé (*auquel, duquel...*). Le pronom relatif peut être sujet du verbe de la relative, complément d'objet direct ou complément du nom » (Bescherelle, 1997 : 385). Mais la caractéristique essentielle de la proposition subordonnée relative est le fait qu'elle est introduite par un pronom relatif ayant une fonction propre à lui, différente de la fonction de la relative elle-même :

(3) *Nous avons tous peur des années qui arrivent.* (Bescherelle, 1997 : 431).

La relative qui arrivent joue le rôle d'une épithète liée. Néanmoins, le pronom relatif qui occupe la fonction sujet du verbe de la subordonnée avoir peur. La totalité de la proposition détermine l'antécédent des années.

La subordonnée relative a diverses formes : elle peut être une relative adjective, substantive, adverbiale ou prédicative et elle est considérée comme une expansion qui modifie l'antécédent.

Si les relatives complètent le nom, les complétives complètent le verbe :

« Les propositions subordonnées conjonctives sont introduites par une conjonction de subordination et sont compléments du verbe de la principale. Parmi les conjonctives, on distingue les complétives et les circonstancielles¹ ».

D'ailleurs, on peut distinguer les complétives introduites par que, les interrogatives indirectes, (exclamatives), et les groupes infinitifs.

La complétive occupe différentes fonctions, en revanche, la conjonction que, l'introduisant, est vide de sens et de fonction. Il s'agit d'un simple marqueur de subordination et n'a aucune fonction syntaxique. Elle peut être complément d'objet direct ou indirect, suite des formes impersonnelles, sujet, complément de nom et d'adjectif.

Quoiqu'elle soit indispensable à la complétude et à la compréhension de la phrase, la subordonnée relative, comme son étiquette l'indique, obéit à une relation hiérarchique. Si la relative apporte, généralement, un ajout et enrichit la phrase, la complétive complète le sens et sans elle, la phrase devient agrammaticale :

(4) *Je dis que nous vivons dans un siècle effroyable.*

Victor Hugo, *Ruy Blas.*, p.28.

(5)* *Je dis.*

Malgré cette contrainte, aussi bien les grammaires traditionnelles que les programmes scolaires continuent à appliquer la notion de la différence de statuts entre les propositions constituant une subordonnée.

Nous arrivons, alors, à constater que, comme le montre Halliday²(1978), il s'agit d'une grammaire -de règles- qui se contente de décrire les noyaux des phrases simples et complexes c'est-à-dire que la fonction prime sur la structure. Par ailleurs, nous revenons au fait que les grammaires traditionnelles négligeaient les concepts et les sémantismes des prédicats constituant les propositions aux dépens de la forme.

La subordination est très riche en catégories comme en moyens d'expression qui jouent deux rôles : celui d'un mot subordonnant et celui d'un mot exprimant une relation logico-sémantique entre les deux propositions. En outre, les complétives coexistent avec les circonstancielles et forment ensemble les conjonctives.

Nous verrons dans ce qui suit comment les circonstancielles ont été traitées traditionnellement.

2. Les circonstancielles

La formation de l'étiquette ou du terme –circonstancielle- est révélatrice de la façon dont nous apercevons ces subordonnées dans la grammaire. D'ailleurs, *circum stare* (du latin) signifie « ce qui est autour » ce qui leur attribue un caractère facultatif, occasionnel, voire non essentiel : « Les propositions subordonnées circonstancielles peuvent remplir la plupart des fonctions circonstancielles du groupe nominal : temps, cause, but, ... Elles ont, d'ailleurs, en général, une mobilité dans la phrase comparable à celle des GN compléments circonstanciels » (Bescherelle, 1997 : 437).

2.1. Propositions subordonnées circonstancielles /compléments circonstanciels

À partir des définitions des circonstancielles, les propositions circonstancielles sont assimilées aux compléments circonstanciels reconnus par le fait qu'on peut les supprimer sans que la phrase ne devienne agrammaticale. On peut également les déplacer :

(6) *La nuit, tu veilles dans l'ombre.*

(7) *Quand je dors, tu veilles dans l'ombre.*

Méditations Poétiques, Lamartine, « Souvenir », Cérès, p.52.

(6a) *Tu veilles dans l'ombre, la nuit.*

(7a) *Tu veilles dans l'ombre, quand je dors.*

(6b) *Tu veilles dans l'ombre.*

(7b) *Tu veilles dans l'ombre.*

Ayant ces caractéristiques, les propositions subordonnées circonstancielles sont considérées comme marginales, d'où la notion de Marge. Aucune hypothèse concernant la position des- non complétives par rapport au noyau du procès car elles créent un fond qui accueille la principale, supprimable, effaçable sans nuire ni au sens ni à la construction grammaticale.

En outre, traditionnellement, l'analyse des propositions subordonnées circonstancielles s'appuie sur l'étude de leurs connecteurs (conjonctions et locutions conjonctives) ; c'est une catégorie considérée comme homogène.

En revanche, les conjonctions ignorent la distinction conceptuelle alors que les grammaires traditionnelles accordent une conjonction (ou plus) spécifique (s) à chaque type de proposition et on attribue au mot subordonnant le rôle de moyen exprimant une relation logico-sémantique entre procès.

Nous pourrions, aussi, nous référer à *La Grammaire Méthodique* et en tirer la définition suivante :

« Toutes les propositions qui ne sont ni des relatives (...) ni des complétives (...) sont réputées être des propositions circonstancielles. » (2009 : 841).

De même, en se basant sur leur indépendance par rapport au verbe et à sa valence, ainsi que sur leur mobilité, on leur accorde l'épithète « facultative ». On ne distingue les propositions subordonnées circonstancielles des compléments circonstanciels que par les propriétés de leurs moyens d'expression. Ainsi les unes figurent-elles sous la forme d'une phrase ayant un noyau verbal et les autres sous forme de groupes prépositionnels :

« Elles (les circonstancielles) sont des propositions subordonnées grâce au verbe qui leur sert de pivot et entrent dans un système de valeurs sémantiques. » (2009 : 842).

2.2. Propositions subordonnées circonstancielles / mobilité

On peut regrouper différentes circonstancielles. Étant spécifique aux circonstancielles, la mobilité est l'une des caractéristiques du classement : si les temporelles introduites par quand, (8), (8a), les causales ayant pour connecteur parce que, (9), (9a), les finales codées par pour que, (10), (10a), et les concessives par bien que, (11), (11a), par exemple, obéissent au déplacement, certaines autres propositions sont soit antéposées, soit postposées et quelques-unes demeurent radicalement immobiles « les consécutives ».

(8) *Quand vous m'appellerez, je viendrai.*

Victor Hugo, *Ruy Blas*, p.111

(8a) *Je viendrai quand vous m'appellerez.*

(9) *Parce qu'elle avait eu beaucoup de malheurs, elle était très fatiguée.*

(9a) *Elle était très fatiguée parce qu'elle avait eu beaucoup de malheurs.*

Marguerite Duras, *Un Barrage contre le Pacifique*, p.61.

(10) *Pour qu'il te regarde, tu faisais des mines.*

(10a) *Tu faisais des mines pour qu'il te regarde.*

Sartre, *Huis Clos*, Folio, p. 50.

(11) *Bien que mon cœur s'en soit allé, je ne me suis pas consolé.*

(11a) *Je ne suis pas consolé bien que mon cœur s'en soit allé.*

Verlaine, *Romances sans paroles*, « Ariettes oubliées », p.140.

Ces exemples montrent la possibilité de changer la place de ces subordonnées (en tête de phrase ou à sa fin) sans modifier le sens ni toucher à la grammaticalité.

Cependant ce critère n'est pas généralisable à toutes les propositions, comme nous l'avons mentionné ; dans une phrase complexe formée d'une proposition principale et d'une proposition subordonnée circonstancielle consécutive, l'ordre est unique ; c'est-à-dire l'ordre logique : Cause-Conséquence car cela correspond à un ordre temporel dans le monde ; un ordre irréversible :

(12) *L'enfant a commis une faute si grave que sa mère l'a puni.*

Nous évoquons, aussi, dans ce cadre, les systèmes corrélatifs où la principale et la subordonnée sont indépendantes. Prenons l'exemple des comparatives :

(13) *Plus tu mangeras, plus tu risques de grossir.*

Tout en parlant des comparatives, consécutives, temporelles, causales, finales, conditionnelles... nous repérons la répartition catégorielle traditionnelle. Celle-ci prêche les critères formels permettant de distinguer l'une de l'autre. Elle lègue au second plan le sens, les concepts et la sémantique. Cette spécificité permet de distinguer le complément circonstanciel à nuances variées et la proposition subordonnée circonstancielle à répartition structurée.

Les grammaires traditionnelles optent pour la forme car elles voient que le sens laisse toujours place à bien des discussions complexes et variées, d'où se fixer des règles claires telles que la mobilité, l'emploi des modes, la possibilité de substitution, ce qui évitera diverses ambiguïtés.

En effet, la mobilité, étant la première caractéristique liée aux circonstanciels, a été étudiée précédemment. L'emploi des modes, critère éminemment morphologique, conduit à une structuration bien ancrée dans la tradition grammaticale : à chaque circonstancielle correspond un mode (indicatif / subjonctif) qui varie, aussi, selon la conjonction employée. Par exemple, dans la temporelle, on emploie tantôt l'indicatif (14), tantôt le subjonctif (15) :

(14) *Elle sera de quelque chose, lorsqu'elle sera ma femme.*

Musset, *On ne badine pas avec l'amour*, L'univers du livre, p. 69

(15) *Elle ne sera rien avant qu'elle ne soit ma femme.*

Ou, encore, le mode propre à la finale bien que celui propre à la consécutive soit l'indicatif :

(16) *Je travaille pour que mes parents soient fiers de moi.*

(17) *Le vent redouble ses efforts et fait si bien qu'il déracine celui du qui la tête était voisine.*

Lafontaine, *Les fables*, « Le chêne et le roseau », L'univers du livre, p. 43.

La subordonnée peut être substituable par un gérondif (18) ou par une participiale (19) :

(18) *Pierre étant venu, nous partirons.*

(19) *Marie en arrivant chez elle, ses parents l'accueillent avec joie.*

La Grammaire Méthodique identifie des circonstanciels de situation, celles qui ont la spécificité de déterminer le cadre dans lequel elles s'inscrivent (sémantique) et qui sont mobiles (syntaxique). Citons, par exemple, dans ce cadre, quelques temporelles, les causales et les conditionnelles aussi bien que des circonstanciels de perspective, elles, aussi, mobiles, mais au subjonctif et ne peuvent pas être substituables. Nous évoquerons, dans ce cadre, quelques temporelles chronologiques « *avant que* », les finales... ; elles ouvrent une « vue à distance » (2009 : 857), bien que d'autres introduites par *non que*, par exemple, montrent que le lien causal est nié.

Nous arrivons, ensuite, aux systèmes corrélatifs. À la différence des autres propositions, celles qui acceptent ces systèmes ont la particularité de ne pas être complément de phrase car elles n'admettent pas le caractère typique des circonstanciels, voire la mobilité.

Ces propositions imposent leur tâche sémantique qui coexiste avec les critères syntaxiques, c'est-à-dire, outre la corrélation syntaxique, les propositions, essentiellement, comparatives et consécutives, ont la marque d'une intensité explicite ou implicite par rapport à un élément de la principale.

3. Limites de l'approche traditionnelle

D'après l'étude faite précédemment, nous remarquons que l'évocation des circonstanciels a maintes failles : le fait de se contenter de la forme et de se primer sur le contenu. Nous constatons, alors, que si nous allons nous contenter de la dimension traditionnelle affirmant que le prédicat est toujours verbal, nous négligerons plusieurs richesses de l'expression de ces relations, à commencer par l'existence de prédicats nominaux (20) et adjectivaux (21) en plus des prédicats verbaux (22) :

(20) *Il a tant de courage qu'il gagne tous ses combats.*

(21) *Elle est devenue si faible et si pâle qu'on la croyait et qu'on la disait perdue.*

Guy de Maupassant, *Une vie*, Cérès, p. 153.

(22) *J'ai détesté la lâcheté que je ne pourrais jamais me retenir de faire mourir un traître.*

Caligula, p. 103.

Puis la contrainte que pose le cas des auxiliaires car l'auxiliaire, à lui-même, n'a ni une autonomie ni une fonction, le cas des unités figées qui ne sont prises en considération

qu'à travers leur sens compositionnel car le fait de décomposer les éléments composant une structure figée modifie son sens, et le cas des verbes supports.

Nous nous dirigeons, donc, vers la remise en question de la mise en place linguistique des relations entre procès ; qualifier ces relations entre procès de « subordonnées circonstancielles » est-il vraiment justifiable ? Toutes les règles fixées par les grammaires traditionnelles et transmises aux apprenants sont-elles fiables ?

Nous nous intéresserons dans notre cadre théorique à montrer les limites de la présentation traditionnelle qu'on vient de rappeler. Nous exposerons, dans ce qui suit, le cadre théorique sur lequel nous nous appuyerons pour étudier la phrase complexe.

Les auteurs de la finalité exposent une méthodologie pertinente et proposent un modèle que nous prenons pour référence.

3.1. Définition de la prédication de second ordre

C'est une relation entre procès qui abolit la notion de hiérarchie entre « subordonnée » et « principale » car quelques propositions, quoique non essentielles, font partie du prédicat et, tout en étant supposées comme marginales, contiennent le foyer en termes de poids informatif. C'est le cas des consécutives :

(23) Cette lettre d'amour qu'en moi-même j'ai faite

Et refaite de sorte qu'elle est prête.

Cyrano de Bergerac, p. 107.

Ces deux composantes de la phrase complexe ne peuvent pas être séparées ; effacer la consécutive, par exemple, conduit non seulement à une modification du sens mais à une perte du contenu de l'information qu'on veut transmettre.

Cette relation s'appuie, en plus des formes, sur des critères sémantiques. Par ailleurs, une phrase complexe devient un point qui rassemble des moyens grammaticaux, lexicaux et textuels destinés à la connexion transphrastique car l'identité d'une structure ne se réduit pas au contenu d'une conjonction et les relations transphrastiques sont accessibles indépendamment du codage ; l'inférence le justifie, d'ailleurs, car dire « Il fait beau. Je sors me promener » est compris comme une relation causale par tous les récepteurs qui partagent un savoir commun et ont une expérience partagée du monde.

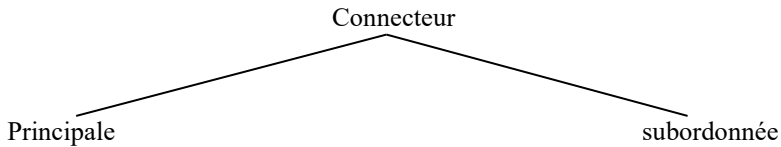
En outre, une relation transphrastique permet d'étudier des relations sans s'engager sur la nature de leurs moyens d'expression, y compris la conjonction dont le rôle se réduit à la mise en place d'une connexion entre deux prédicats.

« La connexion transphrastique peut être définie comme une relation qui se produit lorsque au moins deux procès simples et virtuellement indépendants sont unifiés pour former un procès complexe » (Cité par Gross, Prandi, 2004 : 35).

En plus, selon Halliday, la grammaire de « règles » fait appel à une autre grammaire –d’options- ; c’est-à-dire que le sens ne doit pas être légué au second rang en pensant aux centaines de formes d’expressions différentes. Ces grammaires sont selon lui :

« Deux modèles alternatifs de grammaire (...) (ils) ne sont pas exclusifs l’un de l’autre mais complémentaires » (Bescherelle, 1997 : 444).

Nous allons commencer, d’abord, par un schéma qui pourra expliquer cette notion :



Une phrase complexe se fonde, alors, sur deux procès situés au même niveau hiérarchique et connectés par une relation conceptuelle qui les domine ; une relation « triadique et symétrique » (Gross, Prandi, 2004 : 17) lorsque deux procès sont reliés par une autre relation super ordonnée qui fonctionne comme -prédicat- dont ils sont les arguments ; de ce fait, le schéma d’arguments de la subordonnée ne constitue plus un élément de celui de la principale mais tous les deux forment les arguments d’une unité qui leur est supérieure.

Ainsi, la relation et son contenu sont imposés de l’extérieur à un couple de procès qui sont tous les deux simples et logiquement indépendants l’un de l’autre et de la relation.

Il s’agit de la présence d’un mot prédicatif qui donne une contribution active à la caractérisation du contenu de la relation. Par conséquent, la proposition est le complément du connecteur, un mot de liaison doué d’un contenu positif et admet un terme prédicatif appelé, traditionnellement, locution. Celle-ci peut être, à l’opposé de la conjonction qu’on définissait dans les grammaires traditionnelles par « le mot invariable qui sert à unir deux éléments de rôles différents » (Gross, Prandi. 2004 : 16), elle-même vide de fonction, composée de plusieurs mots qui n’admettent pas l’intercalation dans l’assemblage qui les constitue. Or, le mot prédicatif catégorise explicitement la relation transphrastique ; c’est un moyen de codage transphrastique.

3.2. De la « locution » au « terme prédicatif »

Une locution est, traditionnellement, considérée comme une structure figée contenant des éléments soudés. C'est un bloc dont on ne peut pas changer les constituants. Or, cette opacité sémantique peut être nuancée.

En s'appuyant sur des tests, nous pouvons montrer que les locutions ne sont pas toutes figées. Elles sont, néanmoins, le résultat des modifications apportées à un prédicat nominal ; ce sont des reconstructions de constructions régulières et répondent à des règles combinatoires sans pouvoir les assimiler à des parties de discours parce que, même figées, on ne leur accorde pas la caractéristique de classe grammaticale.

Nous avons, d'abord, la possibilité de modification de quelques prépositions. Certaines prépositions peuvent être remplacées par d'autres sans modifier le sens ni la structure syntaxique. Mais commuter est un critère explicite du non-figement.

(24) *J'améliore mon travail avec l'intention de vous plaire.*

(25) *J'améliore mon travail dans l'intention de vous plaire.*

Ensuite, les substantifs sont substituables : « de manière que » ou « de façon de » n'entraîne aucune modification sur aucun niveau. D'autres modifications peuvent toucher la détermination, les intensifs, les actualisateurs³, etc.

Nous aboutissons à la conclusion suivante : nous devons prendre en considération trois phrases (principale, subordonnée et le connecteur) lors des analyses car l'expression résulte d'une interaction complexe entre la capacité du codage d'un mot de liaison, le contenu des termes prédicatifs spécialisés et l'inférence ; en effet, une relation transphrastique implique deux procès et un lien établi. Ce lien sera la structure prédicative de rang supérieur qui relie deux (ou plusieurs) procès dont chacun a une fonction.

Nous montrerons dans ce qui suit que la structure syntaxique, qu'elle relève de la subordination ou du couple (juxtaposition/coordination) est toujours la même relation de prédication de second ordre.

3.3. Rôle des connecteurs

Comme le montrent les grammaires traditionnelles, la mise en place des relations transphrastiques est conditionnée par la présence d'un mot de liaison les unissant. Toutefois, le contenu de ce mot de liaison peut être plus ou moins adéquat à la fonction qui lui est confiée. Il arrive, dans quelques cas, qu'une expression ait un codage adéquat (26) où le connecteur code, exactement, une relation consécutive, cependant, en (27),

l'absence du connecteur n'empêche pas la compréhension des contenus des procès par le biais de l'inférence. Dans (28), l'expression qui code la relation est plus étendue ; non seulement la relation finale est codée, mais aussi, la nuance d'un désir en jaillit (Gross, Prandi, 2004) :

(26) *Tant que j'aime mes parents, je leur obéis.*

(27) *A la mort de mon père, elle a coupé le pont avec la famille de son mari, avec la sienne aussi. Elle a changé de ville tout de suite après l'enterrement.*

Boudjedra, *L'escargot entêté*, Folio, p. 63

(28) *Il est sorti dans le désir de la rencontrer.*

Dans ce dernier exemple de finalité, le surcodage envisage, au-delà de la nuance sémantique spécifique, un contenu plus fin résidant dans le terme prédicatif lui-même : au-delà du but, un désir est exprimé à travers la troisième phrase.

Nous allons nous référer à la relation inférentielle (27) où le codage n'a pas le monopole : ce sont de purs et simples moyens d'expression qui n'ajoutent rien à la mise en place conceptuelle ; il y a plusieurs termes prédicatifs prêts à différencier et nuancer un noyau conceptuel commun.

L'inférence franchit une barrière formelle grâce à un « pont conceptuel » sans cadre grammatical. La relation transphrastique n'est plus le domaine des structures grammaticales mais code plutôt une relation ayant un contenu, une capacité de nouer et où, à l'intérieur du second énoncé, il y a un lien cohésif avec le premier. Il n'y a, donc, pas de relation grammaticale vide (donnée indépendamment d'un contenu) entre les deux procès.

Conclusion

La tradition grammaticale a même laissé ses traces sur la perception littéraire de l'écriture. La subordination, relève de la syntaxe et le couple coordination/juxtaposition de la parataxe. La syntaxe, c'est la marque de l'écriture. Le style de Proust ou de Mauriac sont restés légendaires grâce entre autres, à cette syntaxe bien ficelée, ces phrases qui s'enchaînent, s'imbriquent et font briller la subordination. La juxtaposition ou la coordination relèvent de l'oral, de l'immédiat alors que la subordination, c'est le gage de l'écriture.

Bibliographie

Arrivé, M., Gadet, F., Galmiche M. 1986. *La grammaire d'aujourd'hui (guide alphabétique de linguistique française)*. Paris : Flammarion.

- Banyś, W. 1997. Temps, modes et relations temporelles dans les propositions introduites par si : si « standard ». In : K. Bogaki, T. Zielinska-Giermak (réd.).
- Bat-Zev Schldkrot H. 1995. Faits de langues, mars 1995, N5, *La Comparaison*, FDL, PUF.
- Bescherelle. 1997. La grammaire. Paris : Hatier.
- Blanche-Benveniste, C. 1982. « Examen de la notion de subordination », *Recherches sur le français parlé* n° 4, p. 71-115.
- Bonnard, H. 1977. *Grammaire du français*. Paris : SUDEL.
- Bonnard, H. 1989. Les compléments de conséquence, dans *Grand Larousse de La Langue Française*, Tome 2.
- Bonnard, H. 1992. *Code de français courant*. Magnard.
- Combettes, B. 1994. « Subordination, formes verbales et opposition des plans », *Verbum* 1, p. 5-22.
- Dubois, J., Lagane, R. 1973. *La nouvelle grammaire du français*. Paris : Larousse, pour l'édition originale, Larousse-Bordas, 1997, pour l'édition consultée.
- Gaatone D., 1996. Subordination, subordonnées et subordonnants. In : C. Muller (éd.), p. 7-13.
- Grevisse, M. 1993. *Le Bon Usage* (13e édition refondue par A. Gosse). Duculot
- Gross, G., 1999, « Sémantique lexicale des connecteurs », in *Sémantique lexicale et grammaticale, Langages*, N° 136, p.76-84.
- Gross, G. 2002. « Locutions conjonctives et détermination », *Langages*, n°145, *La détermination au regard de la diversité lexicale*, p.9-20, Mars.
- Gross, G., Prandi, M. 2004. *La finalité : fondements conceptuels et genèse linguistique*. Bruxelles : De Boeck – Duculot.
- Gross, G. 2005. Les circonstanciels sont des complétives. In : *La syntaxe au cœur de la grammaire*, recueil offert en hommage pour le 60^e anniversaire de Claude Muller, sous la direction de F. Lambert et H. NØlke, Presses universitaires de Rennes.
- Gross, M. 1971. « Grammaire transformationnelle et enseignement du français », *Langue française*, n°11, Larousse, p. 4-14.
- Halliday, M. A. K., Hasan, R. 1976. *Cohesion in English*. London/New York : Longman.
- Maingueneau, D. 1991. L'analyse du discours, introduction aux lectures de l'archive, *Mots*, 1991, vol. 29, n° 1, p. 108-110.
- Riegel, M., Pellat J-C, Rioul R. 2004. *Grammaire méthodique du français*. PUF.
- Togebly, K. 1983. *Grammaire française*. Volume III, Copenhague : Akademisk Forlag.
- Tomassone, R. 1996. *Pour enseigner la grammaire*. I, Delagrave.
- Tomassone, R., Petiot, G. 2000. *Pour enseigner la grammaire : texte et pratique*, II, Delagrave.
- Voguë, S. 1985. *Référence, prédication, homonymie. Le concept de validation et ses conséquences sur une théorie des conjonctions*. Thèse de doctorat d'état, Université de Paris III.
- Voguë, S. 1993. « Connecteurs argumentatifs et prédication seconde : observation sur même concessif », Actes du XX^e congrès international de linguistique et philologie romanes, T1, p. 237-246.
- Wilmet, M. 1997. *La grammaire critique du français*. Hachette Supérieur Duculot.

Notes

1. *La grammaire du Français*, RBI 1998, DISOC 1999 pour la présente édition, p. 290.
2. Faïcel Abroug, Youssef Nouicer, Hayet Ben Salah, Med Béchir Othmani, *Grammaire scolaire : Communiquer en français*, Centre National pédagogique, p. 53.
3. Halliday. 1978. *Language as Social Semiotic: The Social Interpretation of Language and Meaning*. London : Edward Arnold, p. 4 note 9).